ID: 003-210301271-20210629-DEL20210607-DE

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# Délibération n°38/2021

Nomenclature ACTE : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	10	Pour: 13 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de la convocation : 25 juin 2021

Date d'affichage:

# Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON

L'an deux mil vingt et un, le **lundi 29 juin** à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents**: Stéphanie CUSIN-PANIT, Nicole BUVIN, Denis BONNEAU, Yolande PASQUET, Aurélie GILBERT, Emilie BERGONHE, Nicolas CHEVALLIER, André EMMENDOERFFER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS.

#### **Pouvoirs:**

Christian FOURNET donne pouvoir à Nicole BUVIN Damien LESPINASSE donne pouvoir à Stéphanie CUSIN-PANIT Olivier PERRIER donne pouvoir à Josette DOURBIAS

### Absents:

Gilles JACQUET Cheyenne GREAULT

Secrétaire de séance : Josette DOURBIAS

#### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SIS 10, RUE GAMBETTA

Vu la délibération n°34/2021 du 7 juin 2021 autorisant la mise à disposition gratuite de la boutique pour la création d'une boutique éphémère sise 10, rue Gambetta suite à sa vacance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Vu les propositions d'artisans locaux pour occuper cette boutique pendant la période estivale,

Vu la proposition de convention de mise à disposition gratuite des locaux rédigée,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la convention ainsi rédigée pour chaque artisan et autorise Madame le Maire à signer celle-ci.

Pour extrait certifié conforme,

Hérisson, le 2 juillet 2021 Le Maire,

S. CUSIN-PANIT

